TARIFS

TICKET 1 VOYAGE
→ 1€
EN VENTE À BORD

CARNET 10 VOYAGES
→ 7€

ABONNEMENT MENSUEL
→ 18€
DATE DE VALIDITÉ
À PARTIR DU 1ER VOYAGE

POINTS DE VENTE & RENSEIGNEMENTS

LES TITRES DE TRANSPORT SONT EN VENTE AU SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION À MAUGUIO, ANTENNE ADMINISTRATIVE À LA GRANDE MOTTE, MAIRIES DE CANDILLARGUES, LANSARGUES, MAUGUIO-CARNON, MUDAISON, PALAVAS-LES-FLOTS, SAINT-AUNÈS ET VALERGUES.
LES TITRES DE TRANSPORT (1€) SONT EN VENTE AUPRÈS DU CONDUCTEUR.

SERVICE ESTIVAL

Ligne estivale

→ WWW.PAYSDELOR.FR/PAGES/109_TRANSPORTS-ESTIVAUX.HTML

Du 1er juillet au 31 août, l'Agglomération met en place une ligne de bus accessible aux personnes à mobilité réduite, entre Mauguio, le Petit Travers, le Grand Travers, et Carnon.

SERVICE TRANSP'OR

Transp'Or

→ HTTP://WWW.PAYSDELOR.FR/PAGES/126_TRANSP--OR.HTML

Mis en place en 2005, Transp'Or est un service adapté aux personnes handicapées résidant sur le territoire intercommunal, disposant d'une carte d'invalidité avec un taux de 80%. Ce service dessert tout le territoire et peut assurer des déplacements jusqu'à 20 km autour du Pays de l'Or.

04 67 20 94 91

→ Tarifs :
2€40 le trajet, entre 7h et 19h
3€80 de 19h à minuit, week end et jours fériés.

SERVICE HÉRAULT TRANSPORT

Hérault Transport

→ HTTP://WWW.HERAULT-TRANSPORT.FR/

SERVICE NOVABUS

NOVABUS

→ WWW.PAYSDELOR.FR/PAGES/128_NOVABUS.HTML

LE FONCTIONNEMENT ?

Du lundi au vendredi de 7h à 20h, week-end et jours fériés de 8h à 18h, sur les 8 communes de l'agglomération Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio-Carnon, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès et Valergues.
Ne fonctionne pas pour les dessertes scolaires.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

→ Tout public pour les communes de Candillargues, Lansargues, Mudaison, Saint-Aunès et Valergues.

→ Les personnes de 60 ans et plus habitant sur les communes de Mauguio-Carnon, La Grande Motte et Palavas-les-Flots.

COMMENT RÉSERVER ?

04 67 20 59 47 (uniquement en semaine).

novabus.paysdelor.fr ou **novabus@paysdelor.fr** (résa 24h/24, 1ère inscription par téléphone).

NOVABUS - TRAM - TER

Avec Nobabus, vous pouvez vous déplacer sur l'ensemble du territoire du Pays de l'Or.

En dehors du Pays de l'Or, vous pouvez vous connecter au plus près de votre commune :

Aux stations de tramway suivantes :

→ **Ligne 1** : Port Marianne et Odysseum
→ **Ligne 2** : Notre-Dame-de-Sablassou
→ **Ligne 3** : Boirargues, Étang de l'Or, Port Marianne
→ **Ligne 4** : Garcia Lorca

Aux gares TER :

→ PEM Baillargues, Saint-Aunès et Valergues

Au CHU du Grau-du-Roi ou au pôle administratif et santé de Lunel.

Vous pouvez aussi réserver des voyages isolés ou réguliers pour vos déplacements quotidiens.

SERVICE AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

Montpellier Agglomération

→ HTTP://WWW.TAM-VOYAGES.COM/

SERVICE TER

ter

→ HTTPS://WWW.TER-SNCF.COM/REGIONS/LANGUEDOC_ROUSSILLON/FR/SE_DEPLACER_EN_TER/APRES_MON_VOYAGE/CENTRE_RELATION_CLIENT/DEFAULT.ASPX

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS DU PAYS DE L'OR SUR

→ PAYSDELOR.FR
04 67 12 35 00

pays de l'or AGGLOMÉRATION

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE • WWW.HUGINSNUAGES.COM • SERVICE COMMUNICATION DU PAYS DE L'OR AGGLOMÉRATION

SE DÉPLACER EN BUS
MODE D'EMPLOI

DES GESTES SIMPLES POUR BIEN VOYAGER

→ La montée et la descente s'effectuent obligatoirement aux arrêts de bus. Tous les arrêts, à l'exception des terminus sont facultatifs. Il faut donc demander l'arrêt au conducteur.
La montée dans le bus s'effectue par la porte avant du véhicule, la descente par la porte latérale ou arrière (sauf Novabus) ;

→ Toute personne voyageant à l'intérieur du bus doit être obligatoirement munie d'un titre de transport en cours de validité. Tous les titres de transport doivent être compostés par le conducteur Si vous n'avez pas de titre de transport, achetez un titre unitaire auprès du conducteur. Conservez votre titre de transport pendant toute la durée de votre trajet ;

→ Dans le bus, utilisez les places assises disponibles.

PRUDENCE !

→ Pour leur sécurité, les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour prendre le bus. Ils devront être hors des poussettes et tenus par les voyageurs durant tout le déplacement ;

→ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis dans les véhicules, sauf les petits animaux transportés dans un panier fermé ou les chiens guides d'aveugle ;

→ Le transport de vélo n'est pas autorisé. Le monocycle ou le vélo pliant est accepté, s'il est enveloppé plié ou dans sa sacoche.

FAISONS PREUVE DE SAVOIR-VIVRE

→ Par décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif est applicable à partir du 1er février 2007. Cette interdiction s'applique dans tous les lieux fermés et couverts, les moyens de transport collectif et les espaces non-couverts des écoles, collèges et lycées ;

→ L'utilisation de lecteur audio, de téléphone portable, de consoles de jeux ou tout autre appareil sonore doit être faite en toute discrétion et ne doit pas apporter de gêne ni aux usagers, ni au conducteur ;

→ Laissez votre place à une personne âgée, une personne à mobilité réduite, une femme enceinte ou une personne accompagnée d'un enfant en bas-âge.

LES TRANSPORTS DU PAYS DE L'OR SEPTEMBRE 2014

PAYSDELOR.FR

VOUS DÉPLACER EN LIBERTÉ

pays de l'or AGGLOMÉRATION

LES LIGNES DU RÉSEAU DU PAYS DE L'OR

Transport à la demande NOVA BUS

- arrêt
- NOVA BUS pour tous
- NOVA BUS réservé au + de 60 ans

Ligne estivale

- Mauguio - Carnon

Hérault Transport

- 101 Marsillargues - Lunel - **Valergues** - **St-Aunès** - Castelnau-le-Lez
- 106 Aigues-Mortes - **La Grande Motte** - **Carnon** - Montpellier
- 107 Marsillargues - Lunel - **Valergues** - **Lansargues** - **Mudaison** - **Candillargues** - **Mauguio** - Lattes
- 120 Navette aéroport - Montpellier
- 125 Lattes - **Mauguio** - **St Aunès**
- 131 **Palavas-les-Flots** - Pérols
- arrêt Hérault Transport

- hôtel de ville
- office de tourisme
- collège / lycée
- centre commercial
- centre de loisirs / espace jeunes
- piscine
- golf
- tennis
- football
- rugby
- arène
- palais des sports / gymnase

- limite communale
- limite d'agglomération
- zone urbanisée
- zone d'activités

jul.14 latitude-cartagène CARTOGRAPHIES